

Objet : Enquête publique sur le PLU de Venelles

Note à Monsieur le Commissaire enquêteur.

Cher monsieur.

Au cours de cette semaine je suis venu consulter le dossier relatif à l'enquête publique. J'ai essayé de prendre connaissance en particulier, sur la base de vos recommandations des pièces 19 A et B - Rapport de présentation - qui constitue un dossier de plus de quatre cents pages et ne représente en volume qu'une partie relativement faible de l'ensemble des documents ; il m'a fallu plusieurs heures pour cela. Ancien conseiller municipal de 1971 à 1976, adjoint, responsable de l'urbanisme, je suis toujours intéressé par les projets qui concernent la commune et le devenir de Venelles dans le domaine collectif. De plus, ancien expert international dans les aménagements hydrauliques je m'intéresse en particulier aux questions relatives à ce domaine.

La première partie du rapport sur le diagnostic me semble une donnée essentielle. Si le chapitre relatif à la population paraît de bonne qualité, les chapitres sur les déplacements, les réseaux, les services ne donnent pas la même impression car ils présentent de nombreux oublis et même des erreurs. Les chapitres relatifs au PADD et aux OAP sont à reprendre et à compléter car ils ne donnent que des généralités et ne prennent pas en considération un examen de la faisabilité technique et financière des intentions formulées ce qui ne permet pas de véritablement apprécier les choix proposés.

Comment les services techniques et d'urbanisme de la commune n'ont pas su attirer l'attention des élus sur les inexactitudes et les oublis du Bureau d'Etudes VERDI chargé de conduire l'étude ? Des intentions « cachées » expliqueraient-elles ce fait ? Comment nos élus ont-ils pu approuver un tel document ? En ont-ils pris réellement connaissance ? Le règlement qui en découle permet certainement de rendre possible la réalisation des opportunités qui peuvent se présenter, même si elles sont contraires à une saine orientation de l'urbanisme. Pourquoi une étude d'un tel volume pour en arriver là ?

Ces propos vont sans doute donner l'impression d'être pessimiste mais quelques actions en cours permettent de les illustrer. Tournesols - bassins d'orage, Centre aquatique - adduction d'eau potable, accès et parking, Metro - accès, Délibérations du Conseil Municipal de janvier 2015 - Vente de terrains communaux à l'OLIBAOU. (Voir détails en annexe)

Les perturbations dans le Conseil Municipal depuis le décès du Maire en 2014 et les problèmes de santé de son remplaçant ne sont sans doute pas étrangères à cette situation.

Une nouvelle équipe est maintenant en place, il paraît évident que le PLU en l'état ne peut-être accepté et qu'il convient de revoir les conclusions actuelles dans les meilleures conditions. Il faut espérer que le nouveau Maire saura trouver une solution. Il conviendrait dans tous les cas d'établir un plan d'action réaliste - faisabilité technique et financière des projets - pour les cinq ans à venir avec la collaboration d'experts compétents dans le domaine de l'urbanisme et des infrastructures en particulier.

Dans l'attente de vos conclusions, je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire enquêteur mes respectueuses salutations.

Philippe CHAIGNE

Annexe à la note à M. le Commissaire enquêteur

1/ **Tournesols.** Ce projet qui se situe en bordure de la route principale au nord du Rond Point de la gare est visible par tous. Il comprenait initialement un bassin de rétention des eaux pluviales de 6500 m³. Les études hydrologiques à la disposition du public, approuvées par la commune dans le cadre d'un permis d'aménagement de mars 2013 n'ont pas manqué de surprendre ceux qui en ont pris connaissance.

Les travaux réalisés en 2014 ont hélas confirmé que les dispositions retenues n'étaient pas convenables. Un nouveau projet est en cours de réalisation en 2015. Des panneaux annoncent une réduction du volume stocké mais personne dans les services communaux et chez les élus ne semble avoir connaissance de la justification des données nouvelles. Quelle est la cohérence de ce projet avec les études proposées dans le PLU ?

Cet exemple visible de tous vient montrer la nécessité de revoir le sujet des inondations de meilleure façon afin d'éviter de telles erreurs.

2/ **Centre aquatique** en cours de réalisation. Ce centre doit ouvrir en 2016. La maîtrise d'ouvrage du centre lui-même est assurée par la CPA, la commune doit fournir l'eau potable. Par contre les questions relatives à l'accès par rapport à l'autoroute et les importants parkings indispensables ne sont pas résolues. Le dossier de PLU dans son annexe « Plan de circulation et de stationnement » établi par le bureau TRANSMOBILITE de Marseille ne donne que de vagues indications sur un projet sans précisions sur les coûts. Comment peut être instruit dans ces conditions la réalisation de ces travaux qui sont pourtant des éléments essentiels du fonctionnement ? La commune est-elle responsable de la situation ?

3/ **Permis de construire METRO.** Un permis de construire pour la société METRO vient d'être accordé sur la route de la Gare au sud de la voie ferrée. Un important trafic est prévu pour les activités de cette société. Comment va-t-on faire face à cette question ? La route de la gare est d'un faible gabarit et le pont sous la voie ferrée est de faibles dimensions. Là encore les dispositions prévues dans le dossier « Plan de circulation et de stationnement » ne répondent pas à la situation et méritent des compléments indispensables.

4/ **Vente de terrains communaux à l'OLIBAOU.** Une décision a été prise en janvier 2015 de vendre un terrain communal de plus d'un hectare à cette société. Pourquoi avoir pris cette décision dans la précipitation alors que le PLU est en cours ? N'aurait-il pas été mieux d'attendre pour réaliser une telle opération que le PLU soit approuvé.

En conclusion, ces quelques exemples voudraient montrer combien il serait raisonnable de pouvoir s'appuyer sur de bonnes études pour prendre des décisions satisfaisantes en toute connaissance des causes. Des compléments à ces brefs commentaires peuvent être établis à la demande.
